



CHANVRE

Fiche filière

À retenir

La France est le **3^e** producteur mondial de chanvre industriel après la Chine et le Canada
1^{er} producteur européen de chanvre loin devant l'Italie et les Pays-Bas, avec plus d'un tiers des surfaces cultivées
5 chanvrières actives
4 produits issus de la première transformation du chanvre : le chènevis (graine), la chènevotte (partie centrale), les fibres (parois végétales) et les fines (parties issues de la transformation).



HISTORIQUE

- Le chanvre, connu depuis plus de 10 000 ans, était cultivé autrefois pour sa fibre textile dans la marine à voile (corderie, voile) et l'habillement, mais aussi pour ses graines dans la médecine et l'alimentation (teneur riche en protéines, vitamine B et acides aminés).
- Sa production, ainsi que les manufactures, se sont effondrées au sortir de la deuxième guerre mondiale avec l'arrivée de la marine à moteur et l'utilisation du coton puis des fibres synthétiques dans l'industrie textile.
- Puis, depuis les années 1990, le chanvre a connu un regain d'intérêt, dû à ses vertus écologiques et ses utilisations multiples : textile, construction (béton de chanvre), isolation phonique et thermique, huile alimentaire, cordages, litière, paillage, combustible, papeterie, alimentation humaine et animale, matériaux composites, etc.



ORGANISATION

La filière du chanvre industriel en France s'organise autour de l'interprofession Interchanvre en charge de la promotion et du développement de la filière, de la Fédération Nationale des Producteurs de Chanvre (FNPC), de l'Union des Transformateurs de Chanvre (UTC), de l'institut technique Terres Inovia, de la coopérative HEMP'it de sélection et de production de semences et de Fibres Recherche Développement (FRD).



CULTURE DU CHANVRE

- La sélection s'est orientée en France vers la création de variétés recherchant une meilleure teneur en fibres et l'élimination du tétrahydrocannabinol (THC), molécule psychoactive. Cette plante à fibres annuelle peut dépasser 2 mètres de haut ; son rendement en paille varie de 6 à 8 tonnes/ha avec une teneur en fibres avoisinant 25 % et son rendement en grains est de l'ordre de 1 t/ha.
- Seules les variétés dosant moins de 0,3 % de THC étant autorisées, les semences employées doivent être obligatoirement certifiées (13 variétés certifiées en France).
- Le chanvre est une culture de printemps semée à partir d'avril et récolté soit «non battu» à partir de mi-août, dès fin de floraison pour récolter uniquement la paille (hors grains), soit «battu» courant septembre à maturité du chènevis pour recueillir graine et paille.
- Une fois fauchées, les pailles sont laissées au sol entre 10 et 20 jours pour le rouissage pendant lequel l'eau et les micro-organismes du sol agissent sur les ciments pectiques liant les fibres périphériques à la chènevotte. Cette étape est essentielle avant la phase mécanique de teillage séparant définitivement la fibre de la chènevotte.

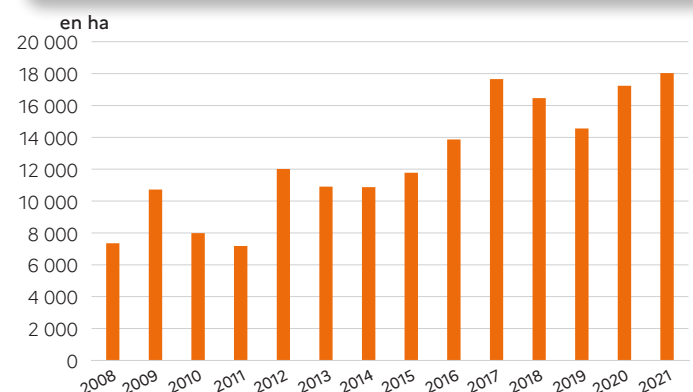


PRODUCTION

- 18 000 ha cultivés en France en 2021, par plus de 1 500 producteurs, 20 000 ha déclarés au titre des aides PAC en 2022 ;
- Plus de 100 000 t de paille défibrée par an ;
- 5 chanvrières localisées dans la moitié nord du pays en 2021 employant plus de 300 salariés et 2 en activité supplémentaire d'ici 2 ans.

Source : InterChanvre

Évolution des surfaces cultivées en chanvre



Source : Agreste

ATOUTS DU CHANVRE

Sa culture présente de multiples avantages agroécologiques, notamment :

- Excellente tête de rotation entraînant des gains de rendement sur la céréale suivante
- Système racinaire profond et fasciculé structurant le sol pour la culture suivante
- Absence de traitement phytosanitaire
- Bonne résistance à la sécheresse (non recours à l'irrigation)
- Faible exigence en azote et phosphore, mais besoins élevés en potassium et calcium
- Stockage de 15 tonnes de CO₂ par ha



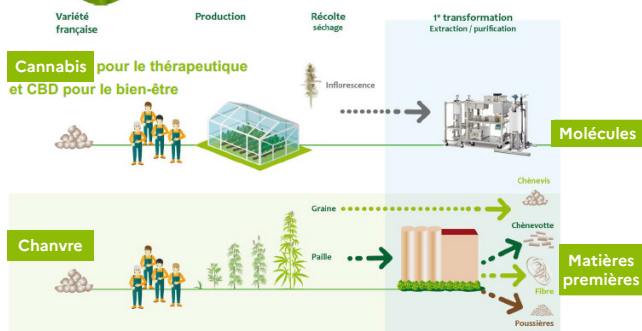
BASSINS DE PRODUCTION (CAMPAGNE 2021/22)



Source : InterChanvre



Dissociation des noms et modes de production



COMMERCIALISATION ET TRANSFORMATION

La plante est transformée en France pour donner 4 types de produits : la graine (11 % du poids et 21 % de la valeur économique), la chènevotte (granulat représentant 44 % du poids, 27 % de la valeur économique), la fibre (24 % du poids, 50 % de la valeur économique) et les poussières (21 % du poids, 2 % de la valeur économique).

Source : InterChanvre



UTILISATION

La graine est utilisée pour partie en alimentation humaine (15 %, dont l'huile), en alimentation animale (53 % oisellerie – 28 % appâts pour poissons), la fleur est utilisée dans l'industrie pharmaceutique, la chènevotte en litière pour animaux (50 %), dans le bâtiment (14 %) et en jardinerie et espaces verts (paillage 22 %). Les fibres sont utilisées en papeterie (56 %), en isolation (29 %), en plastiques biosourcés (9 %) et en textiles (1 %). Les poussières sont valorisées pour la production d'énergie.

Source : InterChanvre



ÉCHANGES

Il y a très peu d'exportations de chanvre, la quasi-totalité des volumes est utilisée en France (415 tonnes exportées en 2021/22 principalement vers le Canada). Néanmoins, les exportations étaient nulles avant 2020/21. Les importations sont par ailleurs elles aussi très faibles (323 tonnes la campagne passée et 271 tonnes en moyenne 5 ans).



UNE NOUVELLE FILIÈRE EN GESTATION

- Regroupés au sein de l'Union des Industriels pour la Valorisation des Extraits de Chanvre (UIVEC), les acteurs du marché des différents composants non psychotropes pouvant être extraits des sommités florales du chanvre (cannabinoïdes (CBD, CBC, CBG, ...)) œuvrent à développer ce nouveau marché à fort potentiel.
- Les extraits de chanvre trouvent des débouchés multiples : alimentation (boissons, gâteaux, ...), compléments alimentaires (huiles, sprays...), cosmétiques (crèmes...) et petfood. Parmi ces secteurs, le plus important en part de marché est celui des compléments alimentaires contre le stress et les difficultés de sommeil, en constante progression.
- Le développement de ces nouveaux marchés est confronté à des freins réglementaires (protocoles d'analyse de teneur en THC des extraits de chanvre, régime applicable aux produits finis, etc.).